



Centre
RēSIS

Centre de Ressources et
d'Etudes Systémiques contre
les Intimidations Scolaires

Le bulletin
d'information
du Centre RēSIS

SOMMAIRE :

- Se hisser à la première place p.1
- Ouverture du colloque p.2-4
- Compte rendu de l'atelier 1 p.5
- Compte rendu de l'atelier 2 p.6
- Compte rendu de l'atelier 3 p.7
- Un guide de formation p.8
- Les activités du centre RēSIS p.9

Se hisser à la première place

Pour la seconde année, des professionnels venant de France, de Belgique, de Suisse, du Maroc et des lycées français de l'étranger, se sont réunis en webinaire pour échanger sur leurs pratiques et sur l'utilisation qu'ils font de la Méthode de la Préoccupation Partagée. Ce bulletin de novembre est entièrement consacré au compte rendu de cette rencontre.

La tenue de ce webinaire coïncide avec la seconde année du développement, en France, du programme pHARe. Il permettra à chaque école et collège de :

- Disposer d'une équipe de professionnels spécifiquement formés à la MPP^{FR} pour traiter toutes les situations de brimades,
- Constituer un groupe d'élèves ambassadeurs formés pour repérer les situations dès qu'elles surgissent et pour alerter l'équipe des professionnels,
- Dispenser auprès des élèves 10 heures annuelles de sensibilisation sur les risques de l'intimidation scolaire.

Le Centre RēSIS est, à ce jour intervenu dans 20 académies sur les 30 que compte le territoire français pour former les personnels à la MPP^{FR}. L'évaluation que nous avons pu réaliser au cours de l'année 2021-2022 avec 8 académies engagées dans le programme pHARe a confirmé la grande efficacité de la méthode ainsi que le montre le tableau ci-dessous.

Nombre de situations traitées	Nombre de situations résolues	%
810	672	82,9

De la dernière place qui était la sienne dans la lutte contre le harcèlement scolaire il y a encore une dizaine d'années, la France est en train de se hisser tout près de la première.

**Ouverture du colloque francophone des professionnels utilisateurs
de la Méthode de la Préoccupation Partagée
par Jean-Pierre Bellon et Marie Quartier**



Intervention de Jean-Pierre Bellon :

Nous sommes très heureux de vous accueillir pour ce second webinar réunissant les professionnels utilisateurs de la MPP^{FR}. Quelques jours après notre rencontre de l'an dernier, nous apprenions le décès d'Anatol Pikas, le 1^{er} novembre 2021. Il allait avoir 93 ans. Le meilleur hommage que nous pouvons rendre à Anatol Pikas n'est-il pas de continuer à faire vivre sa méthode et les valeurs qui la fondent ? Anatol Pikas avait fait le choix de laisser sa méthode ouverte. Il l'avait voulue faite de quelques principes éthiques auxquels on ne doit jamais déroger : l'attention pour celui qui ne va pas bien et la recherche de suggestions pour lui venir en aide. Mais pour le reste, Anatol Pikas a laissé les professionnels adapter librement la méthode au contexte qu'ils rencontraient. Ainsi la méthode s'est-elle constamment développée par un va et vient permanent entre l'activité des professionnels et la réflexion théorique.

C'est précisément pour consolider ce lien entre théorie et pratique que nous sommes réunis aujourd'hui. Nous sommes des professionnels venant de différents pays, de France, de Belgique, du Maroc, de Suisse mais aussi des lycées français de l'étranger, exerçant dans l'enseignement public comme dans l'enseignement privé. Nous travaillons dans des contextes différents avec des publics scolaires et des conditions d'exercice nécessairement différents ; mais ce qui nous réunit c'est précisément le socle de valeurs sur lequel est fondé la méthode créée par Anatol Pikas : la conviction que les brimades n'ont pas de place dans les établissements scolaires, la ferme détermination à les faire cesser et le souci constant de venir en aide aux élèves qui en sont les cibles.

L'année 2021-2022 a vu, en France, le développement du programme pHARe avec la progressive mise en place d'équipes spécifiquement formées au traitement des situations dans les collèges, les écoles ou à défaut dans les circonscriptions. Au cours de cette année 2022-2023, le développement du programme se poursuit. À ce jour, le Centre RÉSIS est intervenu dans 20 académies sur les 30 que compte le territoire : 15 que nous avons accompagnées pour la mise en place d'équipes ressources dans le cadre du programme pHARe, et 5 que nous avons précédemment accompagnées en 2019-2020

dans le cadre du dispositif pilote. Ce sont maintenant des milliers de professionnels qui sont formés. Ce sont des dizaines de milliers de situations qui ont pu être traitées et résolues par le moyen de la MPP^{FR}, avec un bilan très positif, puisque selon nos évaluations, nous allons le voir, plus de 8 cas sur 10 ont pu être ainsi résolus. Si nous parvenons à mettre en place une équipe ressource par établissement, la France sera dotée de l'un des dispositifs les plus performants en matière de traitement des situations de harcèlement scolaire. Plus aucune victime ne sera laissée sans secours, plus aucune situation ne sera laissée sans traitement. De la dernière place qui était la sienne il y a encore une dizaine d'années, la France est en passe de se hisser tout près de la première.

Mais un pareil déploiement de la méthode sur l'ensemble du territoire n'est pas sans conséquences. Il nous impose de nouvelles responsabilités en même temps qu'il nous expose à certaines critiques. De nouvelles responsabilités d'abord. Nous ne sommes plus dans une phase expérimentale ; aussi n'avons-nous plus le droit à l'erreur. Nous devons nous assurer que la méthode est mise en œuvre partout dans de bonnes conditions et qu'aucun mésusage n'en est fait. Car la méthode n'est pas un ensemble de recettes, quelques astuces qu'il suffirait d'appliquer pour faire cesser les brimades ; elle est, nous l'avons maintes fois répété, une éthique bien plus qu'une technique. Elle doit être mise en œuvre par une équipe de professionnels déterminés et spécifiquement formés pour accompagner, rassurer et protéger la victime mais aussi pour intervenir auprès des intimidateurs pour que les brimades cessent. C'est dans ce cadre et uniquement dans celui-ci que la méthode doit être utilisée. Afin d'éviter tous les mésusages ou les utilisations plus ou moins sauvages de la méthode – nous en découvrons régulièrement de nouveaux –, il nous faut des rencontres régulières, il faut que les utilisateurs de la méthode puissent échanger sur les difficultés rencontrées. C'est ce que nous allons faire aujourd'hui, c'est le but de ce webinar et de ses ateliers. Mais sans doute devons-nous aller au-delà d'une rencontre annuelle. Nous réfléchissons avec certaines académies à la mise en place d'un réseau de formateurs-accompagnateurs qui pourraient suivre et soutenir les équipes, leur venir en aide en cas de difficulté et s'assurer que la méthode est

mise en place dans de bonnes conditions. La création et l'organisation de ce réseau seront assurément l'un des enjeux prioritaires de la présente année scolaire.

Un pareil déploiement sur tout le territoire, la mise en place d'un programme ambitieux de lutte contre le harcèlement nous expose aussi inévitablement à certaines critiques. Il y a tout d'abord les sceptiques, ceux qui soutiennent que jamais aucune méthode, aucun programme ne saurait parvenir à la résolution de 8 cas sur 10 d'intimidation. Nous entendons ces remarques et nous acceptons bien volontiers cette critique. Il est vrai qu'aucune méthode ne saurait avoir de semblables effets. Mais ce n'est pas la méthode qui règle les situations, c'est la détermination des personnels. Le meilleur outil entre les mains de l'artisan irrésolu n'aura pas la moindre efficacité ; ce n'est pas la bêche qui laboure le jardin, c'est la détermination du jardinier. La méthode est un outil. Ce n'est pas elle qui, par magie, met fin au harcèlement ; ce qui fait cesser les brimades, c'est le front uni des adultes déterminés à ne leur laisser aucune place ; ce qui sauve les élèves victimes, c'est l'accompagnement d'un adulte bienveillant et protecteur. Et c'est précisément ce que permet la MPP^{FR}. Ce qui met fin aux brimades, c'est l'intervention immédiate, ferme et résolue des adultes. C'est en un mot une autorité incarnée par des professionnels qui, en alliant courtoisie et ferme détermination, font entendre aux élèves qu'il n'y a pas de place pour l'intimidation à l'école et qu'ils doivent trouver des suggestions pour venir en aide à celui qui ne va pas bien. Aucune méthode miracle ne saurait, en effet à elle seule, vaincre le harcèlement scolaire. L'autorité de professionnels organisés au sein d'une équipe peut, elle, assurément y parvenir.

D'autres critiques se rapportent au caractère non blâmant de la méthode. On entend certaines voix s'élever pour réclamer plus de sanctions ; on a même vu un parlementaire s'attacher à légiférer et à créer un redoutable arsenal de sanctions avec des milliers d'euros d'amende et des années de prison à la clé... Si nous ne sanctionnons pas, ce n'est aucunement par laxisme. C'est d'abord pour protéger la victime en évitant les représailles et c'est ensuite pour permettre aux intimidateurs de sortir plus aisément du mauvais rôle dans lequel ils s'enferment. Dans la méthode, la sanction est d'ailleurs davantage mise en suspens le temps des entretiens que résolument écartée du dispositif.

Si ces critiques ont pour but de nous inciter à améliorer encore la prise en charge des situations, à favoriser davantage l'accompagnement des victimes, nous les accueillons avec le plaisir de ceux qui aiment la

confrontation théorique et le débat d'idées, et nous nous efforçons toujours d'argumenter en retour. Mais lorsqu'elles émanent des tenants de l'immobilisme, des professionnels de la contestation ou de ceux qui, durant des années, ont ignoré ou nié la réalité du harcèlement scolaire, nous nous permettons de leur opposer un silence courtoisement amusé.

Ces nouvelles responsabilités comme ces critiques nous conduisent à ce qui devra être le second enjeu de l'année 2023 : n'est-il pas temps de procéder à une évaluation rigoureuse du travail de nos équipes ressources ? Des évaluations ont certes déjà été effectuées. La première en 2019 par l'équipe du CAAEE de Versailles. Sur 719 situations traitées, 590 avaient pu être résolues soit un taux de résolution de 82 %. Nous avons nous-mêmes réalisé une autre évaluation au cours de cette année 2022 avec des équipes engagées dans le programme pHARe : sur un échantillon à peu près équivalent, issu de 8 académies (810 situations traitées 672 résolues) nous obtenons un taux de résolution quasiment identique : 83 %. Dans ces évaluations, c'est à chaque fois, la victime qui est interrogée pour savoir si selon elle, au bout de 15 jours, la situation est ou non résolue. Mais pour intéressantes et satisfaisantes qu'elles soient, ces évaluations présentent deux défauts. En premier lieu, même si ce sont les victimes qui sont interrogées, ce sont les personnels qui font l'évaluation. Celle-ci ne peut donc pas être considérée comme strictement indépendante. Il faudrait qu'un laboratoire universitaire indépendant procède à une évaluation de la méthode en interrogeant les victimes de situations traitées par le moyen de la MPP^{FR}. Une telle évaluation, universitaire et indépendante, devrait pouvoir être mise en place au cours de l'année 2023. Mais pour être complète, une évaluation devrait être aussi comparative. Il conviendrait de procéder comme cela a été fait en Finlande en 2014, en comparant un dispositif non blâmant type MPP et un dispositif plus confrontant. Mais une telle étude, dont les résultats seraient déterminants, reste assez difficile à conduire. On trouvera sans peine, en effet, des établissements engagés dans la MPP^{FR} mais il sera assurément plus difficile de trouver un nombre significatif d'écoles et de collèges dans lesquels tous les cas de harcèlement scolaire seraient systématiquement traités par des rappels à l'ordre et par des sanctions. Une telle étude comparative serait évidemment hautement souhaitable. Pourquoi ne pas réfléchir à sa mise en œuvre ?

Mieux accompagner les équipes, se doter d'instruments d'évaluation, voici quels seront les enjeux de cette année scolaire.

Intervention de Marie Quartier : Nous avons choisi cette année de vous proposer 3 ateliers. Le principe est de vous permettre d'apporter vos questionnements mais également vos expériences et vos témoignages, afin de les partager avec toutes les personnes inscrites dans l'atelier. Les thèmes que nous avons choisis cette année, en nous inspirant des suggestions des professionnels que nous rencontrons, tournent tous autour de la méthode. En effet, nous n'aborderons pas cette année directement le cœur de la méthode, à savoir les entretiens avec les élèves intimidateurs et témoins, dont le principe nous vient d'Anatol Pikas. Nous avons en effet choisi de parler de l'accompagnement de l'élève cible d'une part, de la question du sexting d'autre part, et enfin de sujets qui relèvent de la vie scolaire comme la question des sanctions et le chahut, qui ont des liens très importants avec le harcèlement scolaire.

L'atelier sur l'accompagnement de l'élève cible nous est apparu comme une nécessité, car beaucoup d'interrogations surgissent lors des formations, sur les enjeux et les limites d'un tel accompagnement. La méthode d'Anatol Pikas ne développait pas spécifiquement la question de l'accompagnement de l'élève cible. Cela peut nous interroger, étant donné qu'Anatol Pikas était un psychologue. Nous avons l'habitude de voir les psychologues se pencher prioritairement sur la prise en charge des personnes en souffrance. Or, Pikas a essentiellement réfléchi à la manière de conduire les élèves intimidateurs vers de meilleurs comportements. Il nous a appris que ces élèves n'étaient pas traités de façon juste, lorsqu'on réagissait à leur égard uniquement par des sanctions. Il a proposé une méthode qui nous permet de leur faire confiance et de tabler sur leur sens moral et leur sensibilité à l'égard de leur camarade, au lieu de les condamner.

D'un autre côté, Anatol Pikas devait considérer que, dans le contexte qui était le sien, le soutien de l'élève cible existait déjà. On sait aujourd'hui, grâce à de nombreux reportages, et comme peuvent en témoigner Jean-Pierre Bellon et Bertrand Gardette qui sont allés en Finlande, que les écoles dans les pays scandinaves sont plus apaisées que chez nous. Nous pouvons imaginer que des écoles qui sont fondamentalement attentives à la qualité des relations entre adultes et élèves garantissent aux élèves cibles un soutien qui va de soi, un cadre protecteur

évident. Nous savons aussi que le contexte en France est très différent, et la dernière enquête sur les violences en milieu scolaire publiée par OpinionWay révèle un mal-être et un climat de peur chez nos élèves qui est alarmant. C'est pourquoi, dans le contexte qui est le nôtre, le soutien de l'élève cible ne va pas de soi.

Il faut donc apporter un soutien à cet élève, ce qui nécessite de savoir mener des entretiens bien spécifiques.

Mais des questions se posent : Que peuvent faire des professionnels qui ne sont pas des psychologues pour soutenir un élève en souffrance ? Ne sont-ils pas illégitimes, ne sortent-ils pas de leurs missions ? Jusqu'où doivent-ils aller ? Quels sont réellement les besoins des élèves cibles ? Dans quelle mesure ils ont besoin de recevoir un soutien au sein même de l'école, de la part des adultes qu'ils côtoient quotidiennement ? Dans quelle autre mesure ont-ils besoin d'un soutien plus spécifique, éventuellement à l'extérieur de l'institution ?

La question du sexting nous préoccupe toujours beaucoup, car les occasions de tomber dans ce piège sont de plus en plus nombreuses, étant donné le développement des nouvelles technologies, et l'âge des victimes qui est de plus en plus jeune. Les établissements scolaires sont démunis face à ce phénomène, qui pourtant constitue un enjeu majeur, puisqu'un élève victime de sexting est clairement en danger de mort. Comment soutenir et protéger l'élève cible ? Quelles sont les erreurs les plus fréquemment commises à son égard ? Comment doit-on réagir vis-à-vis des autres élèves, et en particulier à l'égard des principaux auteurs ? Quelles sanctions doit-on appliquer ? Comment sanctionner des faits qui se produisent sur les réseaux sociaux bien plus que dans l'établissement scolaire ? Autant de questions qui préoccupent les professionnels. Nous nous interrogerons également ensemble sur la meilleure manière de sensibiliser les élèves à ce phénomène.

La question de la sanction et celle des classes difficiles seront examinées dans un autre atelier. Peut-on utiliser la MPP^{FR} quand des sanctions ont été prononcées ? Peut-on s'inspirer des principes sur lesquels repose la Méthode de la Préoccupation Partagée pour traiter les situations de classes, chahuteuses, moqueuses, bruyantes... ?

COMPTE-RENDU DE L'ATELIER 1 L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉLÈVE CIBLE

Dans l'atelier consacré aux élèves cibles, dans un premier temps le sujet abordé par les participants a été celui du lien avec les parents. Les questions suivantes ont été posées :

Que pouvons-nous faire pour avoir les parents de notre côté dès le début afin que la méthode puisse bien démarrer ?

Le 1^{er} élément pointé est l'importance de l'information claire adressée en début d'année aux parents. Certains établissements le font de façon orale, d'autres de façon écrite ; cette information claire sur le dispositif permet de pouvoir s'appuyer sur ce qui a été dit ou écrit si les parents nous interpellent. Il a été noté que lorsque l'élève cible a été rencontré avant que les parents contactent l'équipe, celle-ci dispose déjà de certains éléments afin de leur expliquer au mieux la situation. Il peut arriver que ce soient les parents qui nous alertent et il est possible que les intervenants soient pris au dépourvu. Dans tous les cas, il est très important de les écouter, de les rejoindre dans ce qu'ils vivent et de créer avec eux une relation d'alliance tout en leur donnant un rôle actif dans le processus proposé.

Dans la continuité de ce sujet, s'est posée la question de savoir si certains praticiens faisaient parfois le choix de ne pas rencontrer les parents et pour quelles raisons ?

Que faire lorsqu'un élève exprime un sentiment de peur vis-à-vis de ses parents et de leurs éventuelles réactions si ils étaient informés de la situation. En Belgique par exemple, il existe « l'état de nécessité » qui permet aux professionnels de contourner l'obligation de divulgation du secret professionnel afin de préserver la victime. Cet aspect doit bien entendu être discuté en équipe, la décision ne peut être prise seul.

Se pose donc légitimement la question de prendre la décision la plus adéquate si la victime semble être en danger imminent chez lui. Les institutions et les contextes liés à chaque situation sont complexes et uniques. Il n'y a donc pas une seule réponse, mais forcément pour chaque cas, il est primordial de prendre la décision collégialement, en gardant toujours à l'esprit les obligations légales, la sécurité de la victime et nos devoirs envers la famille.

Enfin, dans le primaire, une information systématique pourrait inquiéter les parents alors que les situations d'intimidation peuvent être résolues assez rapidement et efficacement si elles sont prises à la source. Parmi les participants à l'atelier, plusieurs écoles ont fait le choix de

prévenir les parents de l'élève-cible lorsque la situation n'est pas réglée après un délai raisonnablement court.

Des questions se sont posées sur le rôle exact des protagonistes : « qui est l'auteur, qui est la cible ? ».

Lorsque les rôles ne sont pas clairement identifiables et que l'on se trouve dans le cadre d'une classe où les moqueries sont fréquentes, il est intéressant et bénéfique de mettre en place le protocole « classes difficiles » ou encore de recevoir des élèves *témoins* en leur disant que l'on se préoccupe de la dynamique du groupe en général. On leur donne ainsi une part active dans la résolution de la situation.

En recevant des élèves-cibles, il peut nous arriver de penser que leur comportement est parfois inapproprié : agressif, maladroit, etc... Ne devrait-on pas lui donner quelques conseils ?

Cela est peut-être très tentant, mais, en réalité, cela reviendrait à adopter le point de vue des intimidateurs. La priorité est d'établir une relation d'alliance solide avec la victime. Un conseil qui serait maladroit et/ou qui arriverait trop tôt, ferait penser à l'élève cible qu'il est en partie responsable de la situation ; cela risquerait d'être contre-productif et de rompre la confiance.

Que faire lorsque l'élève-cible ne parle pas ?

Cela peut arriver au tout début de la relation et c'est normal. On peut alors s'autoriser à mettre fin à un entretien, en disant par exemple : « je reste préoccupé par ta situation et j'aimerais te revoir d'ici quelques jours, mais si tu souhaites me rencontrer avant, je reste disponible ». Le respect du rythme de l'élève est primordial si nous voulons obtenir sa confiance.

Comment amener les élèves à faire appel à nous spontanément ?

C'est dans l'attitude au quotidien de chaque professionnel et dans la culture d'école que l'élève construira sa confiance en l'adulte... Rappelons-nous : l'exemple c'est nous ! Dans les collèges, les élèves ambassadeurs peuvent être un bon relais pour nous informer de l'existence de jeunes gens en souffrance, à condition, bien entendu, qu'ils soient supervisés pas des adultes formés afin de ne pas porter trop de responsabilité sur leurs épaules. Car, rappelons-le, ce n'est pas à eux de régler les situations.

En conclusion, c'est l'attitude que nous adoptons à son égard qui permet à la victime de se confier en toute sécurité et de lui redonner confiance envers les adultes qui l'entourent.

COMPTE-RENDU DE L'ATELIER 2 LA QUESTION DE LA SANCTION LES CLASSES DIFFICILES

Trois points principaux ont été examinés.

La première question examinée dans cet atelier est celle de l'articulation entre la MPP^{FR} et la sanction. Peut-on utiliser la méthode lorsqu'une sanction a été prononcée ou bien y a-t-il une stricte incompatibilité ? En réalité sanction et MPP^{FR} se rapportent à des domaines très différents. La sanction se rapporte à un fait ; en collège, c'est le chef d'établissement qui la prononce. La MPP^{FR}, elle, se rapporte à une inquiétude, celle des professionnels pour un élève qui ne va pas bien. Il n'y a donc pas de contradiction. Si la sanction est prononcée c'est parce que les faits l'imposent, mais cela n'enlève rien à l'inquiétude des professionnels. Bien au contraire : s'il y a sanction, les professionnels ont même des raisons supplémentaires d'être inquiets. Toute victime se trouve fragilisée sitôt qu'il y a sanction. Il est donc essentiel d'user de la MPP^{FR} pour protéger la victime mais aussi pour faire en sorte que des élèves lui apportent un soutien. La méthode peut, en effet, être utilisée avec ceux qui n'ont été que de simples témoins ou même, dans certains cas, avec les élèves qui ont été sanctionnés. Que des élèves qui ont été très impliqués dans les brimades – et qui ont même pour ces raisons été sanctionnés – soient invités à faire un geste en direction de la victime n'a rien de contradictoire.

Le second point examiné se rapporte au changement d'attitude maintes fois observé par les professionnels de la part des intimidateurs dès lors qu'ils apprennent que l'intervenant n'a pour rôle de punir. Libéré du poids de la sanction, ils se trouvent placés dans de bonnes conditions pour trouver des suggestions en faveur de la victime. Fermer la porte de la sanction, c'est leur en ouvrir une autre, celle d'une sortie, la tête haute de l'intimidation. On sait par expérience que chaque fois que l'un des protagonistes sort vaincu ou humilié, cela est porteur pour l'avenir d'une situation souvent encore plus grave. Une sanction mal comprise sera porteuse pour demain, de rancœur, de ressentiment et peut-être d'un

désir de vengeance. Les victimes redoutent par-dessus tout les risques de représailles ; en procédant de façon non blâmante, la MPP^{FR} réduit considérablement ces risques.

Le dernier point examiné a été celui des classes dites difficiles. Plusieurs collègues ont évoqué des expériences tentées à l'aide du protocole que nous développons depuis plusieurs années et que certains ont nommé « le groupe de ressources ». La première difficulté dans ce type de situations est de vaincre le tabou qui reste attaché au professeur chahuté. De l'enseignant en difficulté, on dit volontiers qu'il ne sait pas tenir sa classe. Le stéréotype de la persécution fonctionne à plein : c'est la victime qui est tenue pour responsable des brimades qu'elle subit. Tout doit être fait pour ne pas laisser isolés les professeurs en difficulté. Le rôle du chef d'établissement est ici essentiel. Il doit apporter son soutien aux professeurs en difficulté et convaincre tous les enseignants d'adhérer au dispositif.

Dans ces classes moqueuses ou chahuteuses, on constitue un groupe entre neuf et quinze élèves composé de la façon suivante : un tiers sont choisis parmi les plus chahuteurs, un tiers parmi les suiveurs, un tiers parmi les plus conformes aux attentes des enseignants. On réunit ensuite ce groupe en présence du chef d'établissement et de deux autres professionnels et l'on applique la même logique que dans la MPP^{FR} : inquiétude pour la classe et recherche de suggestion pour améliorer le climat scolaire. L'usage de ce dispositif a montré que les élèves les plus impliqués dans le chahut ou les moqueries étaient aussi ceux qui trouvaient les suggestions les plus pertinentes pour améliorer le climat de classe.

Exactement comme pour la MPP^{FR}, ce qui fait le succès de cette méthode, c'est avant tout la détermination des personnels. Dans les deux cas, ce qui met fin aux brimades, c'est la résolution des professionnels à ne pas les tolérer.

COMpte-REndU DE L'ATELIER 3 LES SITUATIONS DE SEXTING

Trois points ont été abordés lors de cet atelier : le soutien de l'élève victime de sexting, la question des sanctions et enfin la prévention. Nous nous sommes d'abord demandé comment protéger les victimes de manière concrète. Un témoignage a été apporté par une équipe suisse, concernant une situation de sexting qui avait touché une lycéenne déjà majeure. L'équipe n'a pas pu s'appuyer sur des ressources extérieures à l'établissement, tels que le soutien des parents ou le dépôt de plainte. En effet, le cadre légal suisse ne sécurise pas complètement les victimes de sexting. La jeune fille ne souhaitait pas que sa famille soit informée, ce qui, étant donné son âge, devait être respecté. La marge de manœuvre de cette équipe était donc restreinte en interne, ce qui nous semble représenter un cas d'école très intéressant. En effet, les établissements scolaires imaginent souvent qu'ils ne peuvent rien faire pour les élèves victimes de sexting et que seuls les parents d'une part et le droit d'autre part doivent les protéger. Or, cette équipe a su apporter à l'élève victime un soutien décisif, qui lui a permis de passer et de réussir son bac (sa « maturité », comme on dit en Suisse), et de manifester une réelle reconnaissance envers les professionnels qui l'ont accompagnée. Le travail s'est effectué sur deux plans : d'abord le soutien inconditionnel de la jeune fille par toute l'équipe, qui a également sollicité sur le mode d'entretiens MPP^{FR} des élèves qui faisaient partie de ses amis, afin de les encourager à la soutenir de manière encore plus active. La jeune fille a donc bénéficié d'un accompagnement soutenu de la part des adultes mais aussi d'une atmosphère amicale de la part d'un nombre significatif de pairs. Par ailleurs, l'équipe ressource, composée d'une quinzaine d'adultes, a reçu très rapidement, en seulement deux ou trois jours, tous les élèves qui avaient partagé les photos ou vidéos mettant en difficulté la victime. Sans les accuser, il leur a été signifié que l'établissement était au courant que de telles images circulaient et rappelé que ce type de partage était strictement interdit par la loi. Le message, bref et clair, a eu pour effet de stopper immédiatement toute circulation de ces images.

Du côté français, les participants ont insisté sur le rôle central des CPE dans le soutien des élèves victimes. Une collègue a témoigné qu'il était très difficile pour des élèves de 5^{ème} et de 4^{ème}, pris dans des situations de sexting, d'en parler à leurs parents, mais que ces élèves lui faisaient volontiers confiance pour le faire. Cette

collègue a montré qu'il était important de rassurer à la fois les jeunes gens et leurs familles quant à l'innocence absolue des victimes de sexting. Elle a également relaté le cheminement que font les parents: le fait qu'ils commencent par ressentir de la culpabilité et une forme de honte, avant de réussir à rejoindre le point de vue de la professionnelle pour soutenir pleinement leur enfant. La question des sanctions abordée dans un deuxième temps a permis de rappeler que nous avons la chance en France de pouvoir nous appuyer sur deux lois essentielles : celle du 7 octobre 2016 qui protège contre toute diffusion d'images à caractère sexuel sans le consentement de la personne concernée, et l'article du Code de l'Éducation, qui établit le droit de tout élève à suivre une scolarité sans harcèlement. En vertu de ces textes, les chefs d'établissement sont pleinement légitimes pour prononcer des sanctions aux élèves responsables du sexting même si leurs actes ne sont commis qu'en ligne. En effet, toute action qui favorise une situation de harcèlement à l'égard d'un élève peut être sanctionnée, et le partage d'images intimes en particulier. Toute sanction envisagée contre des élèves auteurs doit s'accompagner d'une protection renforcée de l'élève victime, car les risques de représailles sont particulièrement élevés. Rappelons que l'action de l'équipe suisse, qui n'a pas pu poser de sanction car le cadre légal du pays ne le permettait pas, a montré qu'il était possible de traiter le problème malgré tout.

Enfin, la question de la prévention a été discutée et deux points essentiels en sont ressortis. D'une part, la sensibilisation doit toucher autant les élèves ambassadeurs que les adultes. Les élèves ambassadeurs (ou « groupe contact », comme les appellent nos amis suisses) doivent être parfaitement sensibilisés à la question du sexting afin de pouvoir diffuser des messages clairs sur le sujet auprès de leurs camarades. Il est par ailleurs essentiel que tous les adultes de l'établissement, au-delà de l'équipe ressources, soient informés quant à la question du sexting et qu'ils tiennent tous le même discours : la victime est totalement innocente, rien ne doit jamais lui être reproché et tout doit être fait pour la soutenir. Les professionnels doivent par ailleurs multiplier les occasions de sensibiliser les parents d'élèves afin qu'ils aient de bonnes réactions si leur enfant est victime de sexting. Il faut aussi indiquer très clairement aux élèves vers qui ils peuvent se tourner lorsqu'ils sont pris dans une situation de ce type.

UN GUIDE DE FORMATION

Sommaire



« Jean-Pierre Bellon et Marie Quartier ont tenté de distiller leur longue expérience et leur érudition, afin de faire un outil partagé de développement professionnel. Le fruit de leurs efforts est un texte structuré et accessible, puisant dans différentes disciplines et nourri de perspectives plurielles ».

Extrait de la préface de Benoît Galand

**En librairie
À partir de janvier 2023**

PRÉFACE	7
INTRODUCTION	11
QU'EST-CE QUE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE ?	15
<i>Les premières recherches sur le harcèlement scolaire</i>	16
<i>Comment définir le harcèlement scolaire ?</i>	18
<i>Bullying, mobbing ou intimidation ?</i>	20
<i>Combien d'élèves sont concernés ?</i>	22
<i>Le rôle joué par le groupe</i>	24
<i>René girard : les stéréotypes de la persécution</i>	26
<i>Pas de profils types !</i>	28
<i>Un piège dans lequel n'importe quel élève peut tomber</i>	30
<i>Qu'est-ce que le cyberharcèlement ?</i>	34
<i>Que faire face au sexting ?</i>	36
<i>Le rôle des adultes</i>	32
LA MÉTHODE DE LA PRÉOCCUPATION PARTAGÉE MPP®	39
<i>Comment mettre en place la MPP® ?</i>	40
<i>La rencontre avec la cible : créer une relation d'alliance</i>	42
<i>La rencontre avec la cible : ce qu'il faut privilégier et proscrire</i>	44
<i>La rencontre avec les intimidateurs</i>	46
<i>La rencontre avec les intimidateurs : comment se déroule l'entretien ?</i>	48
<i>La rencontre avec les intimidateurs : installer une relation d'autorité</i>	50
<i>La rencontre avec les intimidateurs : ce qu'il faut privilégier et proscrire</i>	52
<i>La rencontre avec les parents</i>	54
<i>Des phases de suivi</i>	56
<i>Le cyberharcèlement et la MPP®</i>	58
<i>Les protocoles : former et informer</i>	60
<i>La question de la sanction</i>	62
<i>Une éthique de l'attention</i>	64
<i>Réponses à certaines objections</i>	66
FORMER DES AMBASSADEURS CONTRE LE HARCÈLEMENT	71
<i>Le rôle des ambassadeurs</i>	72
<i>Repérer les signes et prévenir les adultes</i>	74
<i>Soutenir les victimes</i>	76
<i>Sensibiliser leurs pairs</i>	78
<i>Sensibiliser leurs pairs</i>	80
ANIMER DES SÉANCES DE SENSIBILISATION	83
<i>Les difficultés liées à la prévention</i>	84
<i>Comment surmonter ces difficultés ?</i>	86
<i>Comment surmonter ces difficultés ?</i>	88
<i>10 séances de travail en classe</i>	90
<i>À travers la littérature : La Fontaine</i>	92
<i>À travers la littérature : Gustave Flaubert</i>	94
<i>À travers la littérature : Victor Hugo</i>	96
<i>À travers la littérature : Guy de Maupassant</i>	98
<i>À travers la littérature : Robert Musil</i>	100
<i>À travers la littérature : William Golding</i>	102
<i>À l'aide des sciences : l'expérience de Asch</i>	104
<i>À l'aide des sciences : et chez les animaux ?</i>	106
<i>À l'aide des sciences : la vitesse de la rumeur</i>	108
<i>À l'aide des sciences : le rôle de l'anonymat</i>	110
BIBLIOGRAPHIE	113

LES ACTIVITÉS DU CENTRE RĒSIS

Créé en 2019 par Jean-Pierre Bellon et Marie Quartier, le centre RĒSIS intervient en France, en Belgique, en Suisse, au Maroc et dans les lycées français de l'étranger dans les domaines suivants :

La formation des professionnels



Méthode de la préoccupation partagée,
[Traitement des situations de chahut](#)

Le conseil aux équipes



Aide pour traiter les situations difficiles
Soutien pour la rédaction d'un protocole.

L'expertise



Le centre RĒSIS est intervenu en Belgique et en Suisse pour expertiser des situations de harcèlement et de cyberharcèlement.

La défense des victimes de sexting



Le centre RĒSIS s'est engagé à se tenir aux côtés de toute victime de sexting pour lui apporter conseils et soutien.

POUR NOUS JOINDRE :

Centre RĒSIS France



centreresis@gmail.com

Centre RĒSIS Belgique



centreresis.belgique@gmail.com

Centre RĒSIS Suisse



centreresis.suisse@gmail.com

Centre RĒSIS Maroc



centreresis.maroc@gmail.com

